



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 décembre 2005 — N° 195

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 242 Loi autorisant l'adoption de Marie Danielle Viviane Flynn par Paul-Aimé Sauriol

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2455-20051207)

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 242, Loi autorisant l'adoption de Marie Danielle Viviane Flynn par Paul-Aimé Sauriol.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 242 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

7 décembre 2005

L'extrait d'une pétition, signée par 432 partenaires du centre de la petite enfance À Tire d'Aile, à Drummondville, concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance ;

(Dépôt n° 2465-20051207)

L'extrait d'une pétition, signée par 2 204 partenaires de neuf centres de la petite enfance de la région de Drummondville, concernant la gestion des services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2466-20051207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Girard (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 49 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.

(Dépôt n° 2467-20051207)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dépose :

Le jugement de la Cour supérieure, en date du 28 mai 1999, concernant une requête faite par des centres de la petite enfance et Mme Diane Chatigny contre le ministère de la Famille et de l'Enfance et le Procureur général du Québec.

(Dépôt n° 2468-20051207)

À la demande de M. le président, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

7 décembre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

Des documents concernant le financement des partis politiques au Québec.
(Dépôt n° 2469-20051207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais (Rosemont) dépose :

Un tableau, produit par Hydro-Québec, concernant les indices comparatifs des prix de l'électricité en Amérique du Nord pour avril 2005;
(Dépôt n° 2470-20051207)

La liste des projets de développement hydroélectrique soumis par Hydro-Québec au gouvernement du Québec pour approbation de 1994 à 2002.
(Dépôt n° 2471-20051207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Un graphique indiquant les années d'autorisation des investissements majeurs en production hydroélectrique de 1970 à 2004.
(Dépôt n° 2472-20051207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.

7 décembre 2005

Motions sans préavis

M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) présente une motion concernant les émissions de gaz à effet de serre ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Lessard, ministre du Travail, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, souligne cet événement en témoignant de la vitalité de la recherche et de l'utilité de ses résultats comme moyen de réduire les lésions professionnelles et d'éliminer à la source les dangers et en saluant la ténacité et la qualité du personnel scientifique et technique qui y œuvre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur les mines ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 226, Loi concernant la Municipalité de Sacré-Cœur; le projet de loi n° 235, Loi concernant la Ville de Trois-Rivières ; le projet de loi n° 237, Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat ; le projet de loi n° 240, Loi concernant la Ville de Chandler ; et le projet de loi n° 241, Loi concernant la Ville de Grande-Rivière.

7 décembre 2005

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin d'examiner les réponses écrites de la Société d'habitation du Québec aux questions des membres de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, ainsi que l'amendement transmis par M. Lessard, ministre du Travail.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

7 décembre 2005

Adoption

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 126 est adopté.

M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que le projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, proposant que le projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, soit maintenant adopté.

7 décembre 2005

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 8 décembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 37, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 décembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET